



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/638
S/24772
6 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 96 de l'ordre du jour
RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES,
RAPATRIES ET PERSONNES DEPLACEES
ET QUESTIONS HUMANITAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 6 novembre 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Croatie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée
du 6 novembre 1992, que vous adresse le Premier Ministre de la Croatie,
M. Hrvoje Sarinic (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au
titre du point 96 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mario NOBILO

ANNEXE

Lettre datée du 6 novembre 1992, adressée au Secrétaire
général par le Premier Ministre de la Croatie

Au nom du Gouvernement croate, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les problèmes humanitaires avec lesquels la République de Croatie est aux prises, à savoir la pire crise de réfugiés que l'Europe ait connue depuis la seconde guerre mondiale.

Comme vous êtes constamment tenu au courant de la tragédie que nous vivons, ainsi que de son contexte et de ses causes, je voudrais en signaler brièvement certains aspects importants et demander un soutien international supplémentaire pour résoudre certains problèmes très importants et urgents.

En ce moment même, la République de Croatie assure l'entretien de 265 000 personnes déplacées de Croatie (surtout des "zones roses" et des secteurs sous la protection de l'ONU), de quelque 35 000 réfugiés de Serbie (essentiellement des Croates de la Vojvodine et du Kosovo) et de plus de 450 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine (370 000 réfugiés immatriculés et 70 000 à 80 000 non immatriculés). Les 4,7 millions d'habitants de la République de Croatie ont donc accueilli plus de 750 000 personnes déplacées et réfugiées. A titre d'illustration, c'est comme si l'Italie avait accueilli 7 millions de réfugiés et de personnes déplacées, l'Allemagne 10 millions ou les Etats-Unis d'Amérique 30 millions. Le nombre des réfugiés de Bosnie-Herzégovine est le triple de ce qu'il est dans l'ensemble des autres pays d'Europe. De plus, il y a encore 70 000 à 80 000 réfugiés de Croatie à l'étranger, essentiellement en Hongrie, en Allemagne, en Suisse, en Autriche et en Slovénie.

Dans le plein respect du droit humanitaire international et des principes relatifs aux droits de l'homme, la République de Croatie, dépassant largement ses capacités, a donné asile à un nombre considérable de réfugiés et de personnes déplacées. Elle se heurte aujourd'hui aux problèmes suivants :

1. La République de Croatie n'a plus d'installations disponibles pour héberger les nouveaux réfugiés de Bosnie-Herzégovine qui ne cessent de demander asile. De surcroît, quelque 70 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine sont logés dans des conditions précaires, alors que l'hiver arrive.

2. La République de Croatie a reçu une quantité considérable d'assistance humanitaire sous forme de nourriture, de médicaments, de fournitures d'hygiène, de vêtements, etc. Mais les dépenses que la Croatie doit engager directement pour assurer l'entretien d'un si grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés s'élèvent à environ 100 millions de dollars E.-U. par mois, ce qui pèse considérablement sur le taux d'inflation. Pour couvrir ces dépenses, elle a à plusieurs reprises demandé l'aide de la communauté internationale, mais elle n'a jusqu'ici reçu pratiquement aucun soutien financier direct.

3. A l'heure actuelle, la situation économique et sociale en République de Croatie est très complexe. On estime qu'au cours du mois écoulé, le taux d'inflation a été supérieur à 30 %. Il y a actuellement en Croatie

/...

700 000 retraités et 275 000 chômeurs, qui viennent s'ajouter aux 750 000 personnes déplacées et réfugiés déjà mentionnés. Les tensions sociales s'exacerbent, comme on peut le constater aisément dans les relations entre la population locale croate et les réfugiés de Bosnie-Herzégovine. A ce propos, je tiens à signaler que la majorité des réfugiés sont hébergés dans des familles, qui n'ont bénéficié jusqu'ici d'aucun soutien financier pour couvrir ce surcroît de dépenses. Le Gouvernement de la République de Croatie est dans l'impossibilité de leur fournir un soutien financier direct, ce qui nous amène à la question de savoir combien de temps ces familles pourront héberger des réfugiés.

4. Une autre raison de l'exacerbation des tensions sociales dans mon pays est qu'il est impossible aux personnes déplacées de retourner dans leurs foyers dans les "zones roses" et les secteurs protégés par l'ONU. Outre que le Plan Cyrus Vance n'a pu être exécuté assez rapidement et avec une efficacité suffisante, l'ampleur des dégâts dans les secteurs où ces personnes sont censées retourner constitue un problème supplémentaire qu'il faudra résoudre.

Considérant que la situation économique et sociale actuelle en Croatie est extrêmement complexe et qu'elle ne cesse de se détériorer, atteignant aux limites de la stabilité sociale et économique, le Gouvernement de la République de Croatie a été obligé, pour résoudre la crise des réfugiés, d'adopter de nouvelles mesures prévoyant un contrôle accru de la frontière entre la Croatie et la République de Bosnie-Herzégovine, sans toutefois porter atteinte au droit humanitaire international fondamental. Cela signifie que les frontières sont encore ouvertes, mais contrôlées. De 300 à 400 réfugiés traversent chaque jour la frontière croate. Par exemple, plusieurs milliers d'anciens détenus de Bosnie-Herzégovine sont arrivés à un centre de transit temporaire à Karlovac, mis en place par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), en coopération avec le Gouvernement croate. En outre, après l'occupation de Basanski Brod, la Croatie a donné asile à environ 10 000 réfugiés venant de Bosnie-Herzégovine. Les événements survenus récemment dans la région de Jajce ont entraîné un flux de réfugiés vers l'Herzégovine. En collaboration avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, le Gouvernement croate a envoyé ses représentants pour aider à soulager les souffrances de ces populations.

A l'heure actuelle, selon le Gouvernement croate, la meilleure solution est de construire des camps de réfugiés dans les zones sûres de Bosnie-Herzégovine pour tous les nouveaux réfugiés susceptibles d'arriver de Bosnie-Herzégovine. A cet égard, le gouvernement croate prêtera un concours logistique et humanitaire de manière que ces centres soient mis en place le plus tôt possible.

Pour le moment, c'est le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers qui préoccupe le plus le Gouvernement croate. Il s'agit principalement du retour des personnes déplacées et des réfugiés de Croatie dont 90 % proviennent des "zones roses" et des secteurs placés sous la protection de l'ONU. Il faudra donc dans un premier temps que soient organisés les retours vers tous les secteurs des "zones roses" ainsi qu'un

certain nombre de retours vers les secteurs protégés par l'ONU (c'est-à-dire, en premier lieu, vers des endroits où les Croates et les Hongrois constituent la majorité de la population). Le retour devrait commencer dans des secteurs est et ouest et se poursuivre dans les secteurs nord et sud.

Il est à prévoir que le processus de retour de nos personnes déplacées permettra de faire de la place pour les réfugiés de Bosnie-Herzégovine qui sont maintenant logés dans de mauvaises conditions la saison d'hiver. Pour loger d'autres réfugiés dont les conditions d'hébergement en Croatie laissent actuellement à désirer, le Gouvernement croate va, par l'intermédiaire du HCR, demander aux pays voisins de leur fournir des abris convenables pour la durée de l'hiver seulement.

La République de Croatie lance un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide financière permettant de faire face aux coûts directs d'hébergement des réfugiés étrangers en Croatie. A titre d'exemple, la Croatie est obligée d'acheter du pétrole à l'étranger afin de produire suffisamment d'électricité pour chauffer un grand nombre d'abris où ces réfugiés sont logés. Afin d'aider financièrement les familles qui hébergent des réfugiés, le Gouvernement croate demande une aide financière immédiate à la communauté internationale, principalement au HCR et aux Communautés européennes.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur les terribles conséquences qui résulteraient d'une intervention insuffisante et tardive pour résoudre le problème de réfugiés le plus complexe que l'Europe ait connu depuis la seconde guerre mondiale. Avec l'intensification de l'agression en Bosnie-Herzégovine, le nombre des nouveaux réfugiés risque, selon les prévisions les plus pessimistes, d'atteindre très rapidement un total de 500 000. En conclusion, il est à craindre que, outre les réfugiés déjà installés en Croatie, les demandeurs d'asile venant de Bosnie-Herzégovine ne se répandent dans toute l'Europe.

Le Premier Ministre

(Signé) Hrvoje SARINIC
